

»» Leur nombre est stable en France depuis des décennies, entre 400 000 et 500 000, les départs compensant les arrivées ; et chaque année, les régularisations sont deux fois plus nombreuses que les expulsions 1. Dans *Vivre sous la menace. Les sans-papiers et l'État*, passionnante ethnographie de la menace et de la peur, Stefan Le Courant montre la réalité quotidienne derrière les chiffres, et dessine des vies façonnées par la crainte, guidées par mille tactiques pour ne pas être découvert par un État ambivalent, qui tour à tour protège et pourchasse.

**Moins de la moitié des étrangers arrêtés en situation irrégulière sont expulsés. Mais cela crée de la souffrance, pourquoi ?**

La plupart des gens que j'ai rencontrés en rétention sortaient libres, mais personne ne parlait des effets de cette non-expulsion, comme si une fois dehors, ils reprenaient leur vie. Or ce n'est pas le cas. La procédure d'arrestation et d'enfermement est une fabrique à clandestins. D'abord parce que les mesures d'éloignement restent valables des mois, voire des années, empêchant toute régularisation et maintenant ces personnes dans l'irrégularité alors même qu'elles ne sont pas expulsées. Ensuite parce que la rétention (qui peut durer jusqu'à 90 jours depuis 2019, contre 32 auparavant) révèle souvent l'irrégularité aux yeux d'un employeur, d'un logeur, de voisins... Certains sans-papiers perdent alors une insertion très aboutie dans la société avec un logement, un contrat de travail – souvent permise par des papiers authentiques, mais empruntés ou loués à un autre

étranger, une pratique courante qui facilite les démarches avec un moindre risque d'être découvert. La rétention marque un arrêt soudain à cette stabilité et condamne ces personnes à une irrégularité dont elles n'ont plus guère l'espoir de sortir.

**Cette procédure produit aussi des effets intimes dévastateurs...**

Elle est très brutale. L'emploi des menottes, courant bien que non prévu par la loi, traumatise des gens qui n'ont pas commis d'infraction : depuis 2012, être en situation irrégulière n'est plus un délit. Cela justifie l'expulsion, mais ni une garde à vue ni un emprisonnement – même si la rétention y ressemble beaucoup. La procédure confronte les sans-papiers à une image d'eux-mêmes qu'ils n'avaient pas, une image de délinquant. Surtout, ils sont impuissants : ils ne peuvent pas cesser d'être en irrégularité, sauf en repartant dans leur pays, ce qui est le plus souvent impossible car, comme le résume l'un d'eux : « *Quand on est peul, qu'on a vendu tout son bétail et quitté le Mali, on ne peut pas rentrer les mains vides.* » Menacés, maintenus dans la précarité, ils ne peuvent pas réunir les conditions d'un retour.

**Quelles tactiques permettent d'échapper à l'arrestation ?**

Certains vont au contact des forces de l'ordre, leur demandant leur chemin par exemple, espérant détourner les soupçons, quand d'autres les évitent, même en rallongeant considérablement des trajets quotidiens. Tous développent une aptitude à reconnaître des signes : les chaussures montantes des policiers, un brassard, une oreil-

**ALIRE**  
**Vivre sous la menace. Les sans-papiers et l'État.**  
éd. du Seuil,  
361 p., 23€.

lette, une bosse sous la veste pouvant cacher la matraque d'un agent en civil, un regard qui scrute la foule. Ces réflexes nécessitent d'avoir établi une cartographie du danger, que chacun enrichit selon son lieu d'habitation, de travail, et sa capacité à flirter avec le danger : contourner telle station de RER où les contrôles sont fréquents, éviter les gares internationales, privilégier une sortie annexe qui offre une meilleure visibilité...

**Il faut aussi être capable de dissimulation et de simulation...**

Pour ne pas apparaître comme un sans-papiers aux yeux du policier, il faut intérioriser la subjectivité du poursuivant, qui cherche un clandestin stéréotypé : plutôt un homme, souvent travailleur du bâtiment. Donc, ils prennent une mallette plus qu'un sac à outils, portent des habits de ville plus qu'un vêtement de travail. Les femmes, bien que très peu interpellées, se maquillent, lâchent leurs cheveux pour ne pas ressembler au cliché de la clandestine. Il faut aussi avoir l'air tranquille, ne pas baisser le regard, ne pas changer de direction brusquement... Il s'agit de reconnaître qui vous cherche et de lui montrer que vous n'êtes pas sa proie, sans paraître trop anxieux – et donc suspect : c'est le « *problème circulaire du dissimulateur* », selon le sociologue américain Erving Goffman. Enfin, il faut toujours être en règle dans les transports, et ne jamais avoir son passeport sur soi car, en cas d'arrestation, il permet d'établir votre identité et votre origine et facilite l'expulsion.

**Y a-t-il des lieux vraiment sûrs ?**

Très peu de mes interlocuteurs ont été arrêtés chez eux et, quand c'est arrivé, cela a été vécu comme un immense traumatisme. Une question les taraude : que va faire mon ami, mon amoureux, mon collègue, s'il apprend que je suis sans-papiers ? Le danger devient par moments très présent, avec des pics qui frôlent la paranoïa – l'une de mes interlocutrices est persuadée d'être sur écoute – et, d'autres, il s'éloigne presque jusqu'à disparaître. Les lieux de droits comme le commissariat, la préfecture, le tribunal, où il faut aller pour répondre à une convocation, avoir un avocat commis d'office, etc., sont ambivalents. Ils peuvent offrir une protection, mais s'y rendre

**« Pour les sans-papiers, l'État est ambivalent : il distribue des aides mais réprime, il soigne mais arrête. »**